



CHARGE DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS

(H/F)

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FONCTION

La Guyane, 2^{ème} plus vaste région de France, est un territoire possédant de très forts leviers de développement. Les problématiques et enjeux liés à la pyramide des âges en évolution constante, à la densité hétérogène en font un territoire où les politiques de santé et médico-sociales prennent tout leur sens.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1er avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'ARS définit et implante les politiques de santé en région, régule l'offre sanitaire médico-sociale, garantit la veille et la sécurité sanitaire et contribue avec l'Assurance Maladie à la gestion du risque assurantiel.

L'établissement est composé de 80 collaborateurs répartis en 7 directions : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers, mission « Pilotage, financement et Evaluation », et secrétariat général.

Elle co-pilote localement, avec le Préfet de la région Guyane, la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 et contribue aux missions « Défense, sécurité et planification » en assurant l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.

MISSIONS CLES ET ACTIVITES PRINCIPALES

Sous la hiérarchie du Directeur de l'Autonomie et en lien étroit avec l'ensemble des services de l'ARS et Santé publique France, le chargé(e) du suivi des établissements médico-sociaux assurera les missions suivantes :

- Être l'interlocuteur des établissements médico-sociaux
- Gérer l'accompagnement des projets des associations gestionnaires ;
- Programmer et négocier les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens en lien avec les autres activités de la direction de l'autonomie ;
- Est chargé(e) du suivi et de la mise en œuvre de la performance des ESMS ;
- Participer au suivi et animation de la commission médico-sociale et de la commission des droits des usagers ;
- Participer aux travaux collectifs menés au sein de la direction de l'autonomie.
- Participer à l'instruction des demandes d'autorisations d'activités, de reconnaissances contractuelles, d'appels à projets thématiques
- Réaliser les conformités, visites de vérifications et visites de contrôles ;

- Participer à l'instruction des réclamations, événements indésirables graves, signalements de professionnels
- Contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité ;
- Promouvoir les coopérations ;
- Participer à la fluidité des parcours des usagers, l'articulation des professionnels, l'adaptation aux besoins de l'offre de soins et l'animation des acteurs
- Participer à l'animation des thématiques médico-sociales sur le territoire, notamment : le projet de l'aval hospitalier et le projet de l'aval sur les beds blockers.

PROFIL RECHERCHE

Cadre A (Fonction publique ou contractuel) ayant une expérience significative dans la gestion des ESMS

POUR EN SAVOIR PLUS

Réginaldo GRACE-ETIENNE, directeur de l'autonomie reginaldo.grace-etienne@ars.sante.fr

Johannel SMOCK, responsable des ressources humaines johannel.smock@ars.sante.fr

POUR CANDIDATER

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer par voie électronique au plus tard **le 31 janvier 2022** à :

- ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr
- reginaldo.grace-etienne@ars.sante.fr

Poste à pourvoir **dès que possible**.